



## Le ministère de la culture s'attaque à l'enseignement artistique!



### **Le 10 juin 2015 mobilisons-nous Pour l'avenir de nos conservatoires**

Le Ministère de la culture et de la communication a décidé dans sa Directive nationale d'orientation de supprimer purement et simplement pour les trois prochaines années (et après?) les subventions des Conservatoires à Rayonnement Départemental (CRD) et des Conservatoires à Rayonnement Régional (CRR) non adossés à des pôles supérieurs. Or il existe 9 pôles supérieurs en France, 38 CRR et 105 CRD. Cela signifie que seuls une quinzaine de conservatoires sur 143 seront subventionnés !

#### **La lente agonie de ces conservatoires va commencer**

Le risque est grand de voir les collectivités déjà étranglées par la réforme territoriale faire des choix drastiques. À terme, la mort des Cycles d'enseignement professionnel initial (CEPI) délivrant le DNOP, ou des cycles spécialisés délivrant des Diplômes d'études musicales (DEM) est inéluctable pour les conservatoires non adossés aux pôles supérieurs, obligeant les élèves des conservatoires à effectuer des dizaines, voire des centaines de kilomètres, pour décrocher le précieux sésame.

Quels vont être les choix des conservatoires ? Le non-renouvellement de leur classement par le Ministère de la culture et de la communication ? Des cours d'instruments à 10 élèves en 1 h pour réaliser des économies ?

En effet à quoi bon continuer à respecter le schéma national d'orientation pédagogique si aucune subvention n'est versée pour cet enseignement labellisé. Il est très dommageable qu'au moment de la réévaluation en cours par le Ministère de la culture et de la communication des diplômes d'enseignement du Certificat d'Aptitude (CA) au niveau I (Master) et du Diplôme d'État (DE) niveau 11 (Licence) initié par la CGT, de telles attaques soient portées aux conservatoires. Où vont donc se former nos musiciens de demain ? À l'étranger ?

#### **À terme, c'est la formation des mélomanes, du public et des professionnels qui est compromise**

La fragilisation des conservatoires, mise en œuvre par le ministère, est un recul de près de 50 ans. C'est une remise en cause totale du plan musique de Marcel Landowski de 1969 qui aura permis de développer sur tout le territoire national les conservatoires. Nous savons le succès de ce plan, l'excellence artistique qu'il a permis de générer. C'est tout cela que le ministère s'apprête à détruire. L'heure est à la mobilisation contre la remise en cause du service public de la musique par le Ministère de la culture et de la communication.

### **Musiciens, mélomanes, parents, enseignants des conservatoires Mobilisez-vous le 10 juin 2015**

Dress-code: Habillez-vous en **Noir**  
en signe de protestation portez un brassard avec l'inscription :

«Madame la ministre de la culture nous exigeons le retour de nos subventions !»

ou: «pas de subventions ministérielles =☹»

ou: «Un conservatoire sans subventions ministérielles est un conservatoire mort»